

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-012****du 17 décembre 2020****n°012****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (33) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

**POUVOIRS (6) :**

1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY
2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
3. L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT

**EXCUSES (0) :**

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

**RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL****OBJET : Organisation du 30ème Raid Aventure - Conventions de partenariat et attribution de subventions**

La 30ème édition du « Raid aventure » se déroulera du lundi 12 au dimanche 18 avril 2021.

Organisée par la commune, cette animation associe l'éducation et le sport tout en préservant l'aspect loisirs. Conçue pour l'aventure, elle permet aux jeunes de 13 à 20 ans d'avoir accès à une semaine à sensations. Valoriser la culture de l'effort et le dépassement de soi, renforcer l'entraide et la solidarité, sont les principaux objectifs visés.

Pour cette 30ème édition, la compétition se déroulera du vendredi 16 avril au dimanche 18 avril 2021 de 8h00 à 18h00.

La commune disposant de peu d'agents détenteurs de compétences et de qualifications spécifiques pour animer et encadrer des ateliers suscitant émotions et sensations (parcours de cordes, descentes en rappel, tyroliennes, parcours sportif), elle s'associe à des partenaires extérieurs qualifiés :

- **Le spéléo-club châtelleraudais** assure l'animation avec l'encadrement diplômé pour les ateliers tyrolienne et descente en rappel. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 900 €.
- **L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires** apporte un renfort pour l'encadrement de l'atelier parcours sportif naturel et pour l'organisation du plan des secours sur la course d'orientation. La commune fournit à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 550 €.

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-012****du 17 décembre 2020****n°012****page 2/2**

- **Le club alpin français** apporte de l'encadrement qualifié du club en renfort sur l'activité parcours acrobatique. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 1 000 €.
- **L'entreprise Motoculture Distribution Moderne (SAS)** est disposée à fournir à titre gracieux un véhicule de type micro tracteur du vendredi 16 avril au lundi 19 avril 2021 inclus.
- **La société Futurosport Intersport** est disposée à fournir des lots et du matériel aux participants et à consentir un rabais commercial sur le matériel éventuellement acquis par la collectivité dans le cadre de cette manifestation. En contrepartie, le logo de l'entreprise sera apposé sur différents supports de communication.

*Pour la participation au Raid Aventure, un droit d'inscription est demandé aux participants. Ce droit d'inscription est de 18 € par personne soit 72 € par équipe.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** la délibération n°46 du conseil municipal du 15 décembre 2015, relative aux tarifs d'inscription,

**CONSIDERANT** l'intérêt local du Raid Aventure,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec le spéléo-club châteleraudais, l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires, le club alpin français, l'entreprise Motoculture Distribution Moderne (SAS), la société Futurosport Intersport et toute pièce relative à ce dossier.
- attribue une subvention de 1 900 € au spéléo club châteleraudais,
- attribue une subvention de 550 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- attribue une subvention de 1000 € au club alpin français,
- fixe le droit d'inscription à 18 € par personne soit 72 € par équipe.

*La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300*

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
L'adjointe au directeur des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Patricia BULAN